

NOUVEAU CENTRE-DROIT

M Leroy MORIN
81, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 31 mars 2008

Monsieur

En application des articles 13, 18 et 20 de nos statuts provisoires, je me vois dans l'obligation de vous suspendre immédiatement de votre appartenance au Nouveau Centre et, le cas échéant, de votre appartenance au Mouvement Démocrate, à l'UDF, à Avenir Démocrate ou Société en Mouvement... et vous êtes bien sûr radié des effectifs de l'amicale des Anciens du MRP.

Vos déclarations fielleuses, votre esprit de dérision et votre usurpation de l'identité visuelle du PSLE sont en effet contraires aux intérêts stratégiques du centrisme historique et aux décisions arrêtées par la Commission Nationale d'arbitrage et de Contrôle.

Vos actions nuisent gravement à l'image du mouvement centriste, en interne et dans l'opinion publique. Cette situation ne saurait se poursuivre dans la perspective du congrès fondateur du Nouveau Centre et de la nécessaire réunification de l'UDF éclatée.

Je vous informe donc que vous ne pouvez plus vous prévaloir en aucune circonstance et sous quelque forme que ce soit de votre appartenance au Nouveau Centre.

Je vous rappelle que l'utilisation frauduleuse du nom ou du sigle du Nouveau Centre constituerait une manœuvre que le juge tribal du village d'Arué (Polynésie Française) ne manquerait pas de sanctionner.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

E. VALÉRIEN

Edmond Valérien
Président de la Commission Nationale d'arbitrage et de Contrôle
Président honoraire de la Fédération UC-UDF d'Ile-et-Vilaine